

Bulletin d'inscription formation

L'Avocat & l'Arbitrage

A compléter et renvoyer au plus tard 7 jours ouvrés avant la session.

CCAT 15 avenue Mahmoud Bourguiba 1004 Mutuelle Ville - Tunis

Fax : 00 216 71 796 192 - Email : ccat@gnet.tn



مركز تونس
للمصالحة والتحكيم
Centre de Conciliation
et d'Arbitrage de Tunis

Je m'inscris à la (aux) formation(s) suivante(s) :

L'Avocat & l'Arbitrage (2 jours) :

Jeudi 21 et vendredi 22 Novembre 2014

Coût adhérent : 150 DT TTC

Coût non adhérent : 250 DT TTC



Participant

NOM :

Prénom :

Fonction :

Organisation :

Secteur d'activité :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. : Fax :

Email :

Adresse de facturation (si différente)

Organisation :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Interlocuteur :

Tél. : Fax :

Email :

Règlement

Paiement direct

Ci-joint un chèque à l'ordre du CCAT

Un bon de commande officiel à l'ordre de CCAT
suivra l'envoi de cette inscription

n° commande :

Le soussigné atteste avoir pris connaissance des conditions générales de participation.

A : Le :

.....

Signature du participant

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les personnes souhaitant s'inscrire devront nous retourner le bulletin d'inscription au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de formation.

Dès réception du bulletin, un email d'accusé réception vous est adressé. Une convocation précisant les éléments pratiques vous est envoyée quelques jours avant la session. En fin de formation, une attestation de formation est remise à chaque participant.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prix indiqués ci-dessus comprennent la documentation remise sur place, les déjeuners et pauses. Le paiement de la formation s'effectue à réception de facture. La facture vaut convention de formation simplifiée.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU FAIT D'INNOV'ACTEURS

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CCAT se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.

DU FAIT DU PARTICIPANT OU DE L'ORGANISATION

Toute annulation doit nous parvenir par écrit. En cas de désistement intervenant moins de 7 jours ouvrés avant la formation, la totalité des droits d'inscription sera acquise par CCAT. Une possibilité de report pourra être proposée dans la limite des places disponibles. L'organisation pourra à tout moment remplacer le participant indisponible par un collaborateur.

Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis (CCAT)

Tél. : +216 (71) 792 350 - Fax : +216 (71) 792 192 - Email : ccat@gnet.tn - Pour en savoir plus : www.ccat.tn